

MODALITES DE CANDIDATURE ET DÉROULEMENT DU PROGRAMME CLINIQUE DE L'ÉCOLE DE DROIT

Dans le cadre de votre 2ème année de master Carrières Judiciaires et Juridiques, vous avez la possibilité de vous engager au sein du Programme Accès au Droit de la Clinique de l'École de droit.

La participation à ce programme est créditée de 4 ECTS par semestre et vous permet de recevoir une formation à la fois théorique et pratique organisée de la manière suivante :

1. Au sein de ce programme, vous suivrez 24 heures de formation/semestre dispensées en classe (=cours Clinique Accès au droit) ; le travail de terrain représente quant à lui au minimum une demi-journée de travail par semaine.
2. Vous travaillerez sur des projets visant à développer l'autonomie juridique d'individus et de communautés fragiles, souvent placés dans des situations d'exclusion, afin de les aider à faire face aux difficultés juridiques qu'ils rencontrent et à faire valoir leurs droits.
3. Vous serez encadrés par un enseignant et un ou plusieurs tuteurs (professeurs, anciens de la clinique, avocats, juristes, doctorants...) propre à chaque projet.

Le programme Clinique est donc une occasion unique de mettre en pratique vos connaissances tout en contribuant directement à des projets d'intérêt public en relation directe avec des partenaires rigoureusement sélectionnés par le conseil scientifique de la Clinique.

Vous trouverez ci-après les descriptifs des projets présélectionnés par ce conseil scientifique pour l'année 2019-2020 : <https://drive.google.com/drive/folders/1kAD7sXg0IHP9VLZMmy-XY-QbluV7ugAE?usp=sharing>

Nous attirons votre attention sur le fait que les projets présentés ici peuvent évoluer d'ici le lancement de la clinique en septembre.

A titre informatif, vous trouverez également sur la [page Clinique Accès au droit du site de l'École de droit](#) une présentation des projets sur lesquels les étudiants ont travaillé cette année.

Si vous souhaitez vous porter candidat, veuillez noter les informations suivantes:

1. Compte tenu de la nature des projets et des responsabilités qui vous seront confiées, un investissement annuel est obligatoire
2. Les étudiants qui ont participé à l'ensemble des séances des cours clinique et rempli les objectifs de leur projet (l'évaluation finale est faite par l'enseignant, le tuteur et le commanditaire du projet) valident le cours Clinique.
3. Le projet Clinique sur lequel vous avez travaillé peut servir de support à votre Grand oral.

Si vous êtes intéressé(e), nous vous remercions de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous avant le 10 juin 2019 - 12h.

Formulaire de candidature :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScIpYIIKDZ2qX1vfDVoepRPZ2VGadxNbPUT9I8UCB9tKwxxRw/viewform>

Il vous sera demandé de joindre votre CV et une lettre de motivation (Format PDF avec vos Nom et Prénom, exemple : *NOM_Prénom-Lettre de Motivation*). Vous préciserez par ailleurs dans votre motivation, les deux projets auxquels vous postulez (par ordre de préférence).

Merci de noter que seul le programme Accès au Droit vous est accessible.

Des entretiens téléphoniques pourront être organisés entre le 17 et le 28 juin 2019. La sélection aura lieu avant le 10 juillet 2018. Les critères de cette sélection seront les suivants : motivation, adéquation du profil au projet indiqué et attentes des partenaires.

Vous serez informé(e) du projet sur lequel vous êtes affecté(e) dans le courant de l'été. Cette affectation dépendra des préférences indiquées dans votre lettre, de votre profil, des besoins des projets cliniques, et du nécessaire équilibre au sein de chaque équipe.

Contact : clinique.droit@sciencespo.fr